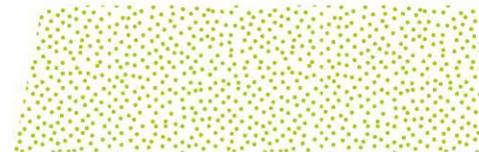


• **RESUME NON-TECHNIQUE DE
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE**



Plan Climat Air Energie Territorial
Communauté d'Agglomération du Cannes Pays
de Lérins (CAPL)



SOMMAIRE

1. Le Plan Climat Air Energie Territorial : enjeux et objectifs	3
2. L'évaluation environnementale stratégique du PCAET	4
2.1. Objectifs de l'évaluation environnementale stratégique	4
2.2. Méthodologie	4
3. Etat initial de l'environnement	5
3.1. Paysage et cadre de vie	5
3.2. Biodiversité et milieux naturels	8
3.3. Ressources locales (eau, énergie, déchet)	11
3.4. Risques et santé publique	12
3.5. Synthèse et hiérarchisation des enjeux	13
4. Analyse des solutions de substitution et motifs pour lesquels le projet de PCAET a été retenu	15
5. Analyse des incidences du projet de PCAET sur l'environnement	16
5.1. Incidences de la stratégie et du programme d'actions	16
5.1.1. Adaptation au changement climatique : Comment le PCAET participe-t-il à la transition énergétique et écologique du territoire ?	16
5.1.2. Paysage et patrimoine : dans quelle mesure le PCAET permet-il de préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire ?	18
5.1.3. Biodiversité et milieux naturels : Comment le PCAET préserve-t-il et renforce-t-il la présence de la faune et de la flore sur le territoire ?	18
5.1.4 Agriculture : En quoi le PCAET permet-il le renforcement des activités agricoles ?	18
5.1.5. Ressource en eau : Dans quelle mesure le PCAET prend-t-il en compte la ressource en eau et participe-t-il à sa préservation ?	19
5.1.6. Déchets : Comment le PCAET permet-il de diminuer la production de déchets ?	19
5.1.7. : Risques naturels et technologiques : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de limiter la population aux risques naturels et technologiques et ne pas les aggraver ?	19
5.1.8. Nuisances et pollutions : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de limiter l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ?	20
5.1.7. Synthèse des principales incidences probables des actions	20
5.2. Incidences sur les zones susceptibles d'être touchées par le projet de PCAET ...	21
6. Compatibilité et prise en compte des documents cadres	24
7. Dispositif de suivi	25

1. Le Plan Climat Air Energie Territorial : enjeux et objectifs

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vise à **structurer et coordonner des actions à l'échelle locale pour lutter contre le dérèglement climatique, améliorer la qualité de l'air et promouvoir la transition énergétique.**

En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « LTECV ») a créé ce plan et l'a rendu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comptant plus de 20 000 habitants, avec une durée de validité de 6 ans.

Avec plus de 157 000 habitants en 2021, la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) est donc un EPCI qui doit publier un PCAET.

La LTECV fixe des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre, des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables à horizon 2030 et 2050.

- **A l'échelle nationale**, plusieurs plans et documents créés par la LTECV permettent d'encadrer la planification des politiques de transition énergétique à l'échelle nationale, à l'instar de la Stratégie National Bas-Carbone (SNBC) ou des Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE).
- **A l'échelle régionale**, la LTECV a permis de renforcer le rôle des régions en matière de transition énergétique, de qualité de l'air et du climat, notamment avec les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).
- **Le PCAET est donc l'outil permettant de retranscrire ces objectifs nationaux et régionaux à l'échelle locale d'une intercommunalité.**

Concrètement, le PCAET permet à la CACPL de se doter d'une stratégie et d'un programme d'actions concrètes dans le but d'atteindre des objectifs de réduction des consommations énergétiques ou de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels ou encore de bonne gestion de la ressource en eau.

Le PCAET traite donc de plusieurs thématiques et secteurs, par exemple : habitat et rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, déploiement de modes de transport doux et baisse des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, etc.

2. L'évaluation environnementale stratégique du PCAET

2.1. Objectifs de l'évaluation environnementale stratégique

Ce résumé non-technique a pour but de synthétiser et rendre accessible les principaux résultats de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET de la CACPL. **L'évaluation environnementale stratégique vise à déterminer quelles sont les incidences positives comme négatives du PCAET – sa stratégie et ses actions - sur le territoire et sa population.**

L'évaluation environnementale du PCAET est perçue comme une opportunité d'enrichir et de clarifier le projet plutôt qu'une simple obligation. Elle initie une démarche intégrée, qui considère l'environnement comme un système global et favorise une approche transversale. En accompagnant l'élaboration du PCAET, l'évaluation environnementale est un outil qui aide à structurer la réflexion et la prise en compte des enjeux écologiques, tel que présenté dans le rapport final.

2.2. Méthodologie

L'évaluation environnementale du PCAET s'articule en trois étapes distinctes :

1) Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement

Cette phase consiste à dresser un état des lieux détaillé du territoire en évaluant ses différentes dimensions environnementales. Cela permet d'identifier les enjeux spécifiques à chaque thématique, puis de les hiérarchiser pour définir les priorités. Ces priorités ont servi de base pour orienter les décisions dans les étapes suivantes.

2) Evaluation des impacts environnementaux et co-construction avec le PCAET

A partir de l'état initial de l'environnement, des enjeux propres à chaque thème ont été identifiés et hiérarchisés. Cette hiérarchisation a permis de définir la grille d'évaluation du PCAET, basée sur une série de questions évaluatives, à même de permettre de mesurer de manière objective l'adéquation du PCAET avec les enjeux environnementaux. Chaque pièce du PCAET a été analysée sous le prisme de ces questions évaluatives :

- **Adaptation au changement climatique** : comment le PCAET participe-t-il à la transition énergétique et écologique du territoire ?
- **Paysage et Patrimoine** : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire ?
- **Biodiversité et milieux naturels** : comment le PCAET préserve-t-il et renforce la présence de la faune et la flore sur le territoire ?
- **Agriculture** : En quoi le PCAET permet-il le renforcement des activités agricoles ?
- **Ressource en eau** : Dans quelle mesure le PCAET prend-t-il en compte la ressource en eau et participe-t-il à sa préservation ?
- **Déchets** : Comment le PCAET permet-il de diminuer la production de déchets ?
- **Risques naturels et technologiques** : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de limiter l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ?
- **Nuisances et pollutions** : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de limiter l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ?

La stratégie et le plan d'action ont donc été analysés en fonction de ses impacts potentiels sur l'environnement. Des indicateurs ont également été définis pour suivre l'impact des actions une fois le PCAET déployé.

3. Etat initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement (EIE) vise à présenter les principales caractéristiques du territoire, réparties par thématiques. L'EIE permet de dresser un état des lieux des atouts, faiblesses, opportunités et menaces qui coexistent simultanément sur le territoire pour une thématique donnée.

Pour chaque thématique étudiée, l'EIE dresse un **constat hiérarchisé des enjeux afin de faire ressortir les enjeux les plus prégnants sur le territoire**. Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET, **la hiérarchisation des enjeux du territoire permet de mieux déterminer quelles sont les actions prioritaires à mener**.

Cette partie présente donc, de façon synthétisée, les principaux résultats de l'EIE du territoire de la CACPL.

3.1. Paysage et cadre de vie

Le territoire de la CACPL s'étend entre littoral méditerranéen et collines de l'arrière-pays, incluant des zones côtières touristiques et des espaces naturels protégés. Il possède un réseau hydrographique important et est dominé par des reliefs variés qui permettent de distinguer cinq unités paysagères :

- La bande littorale urbanisée de la baie de Cannes ;
- La basse vallée de la Siagne ;
- Les massifs du Tanneron et de l'Estérel ;
- Les côteaux urbanisés du Pays de Grasse ;
- Les îles de Lérins.

Cette topographie contrastée et le climat méditerranéen expliquent en grande partie l'organisation du territoire et l'occupation du sol.

De plus, le territoire de la CACPL recense 26 monuments historiques, 7 sites classés et 3 sites inscrits qui contribuent à la richesse paysagère et patrimoniale de la Communauté d'Agglomération.

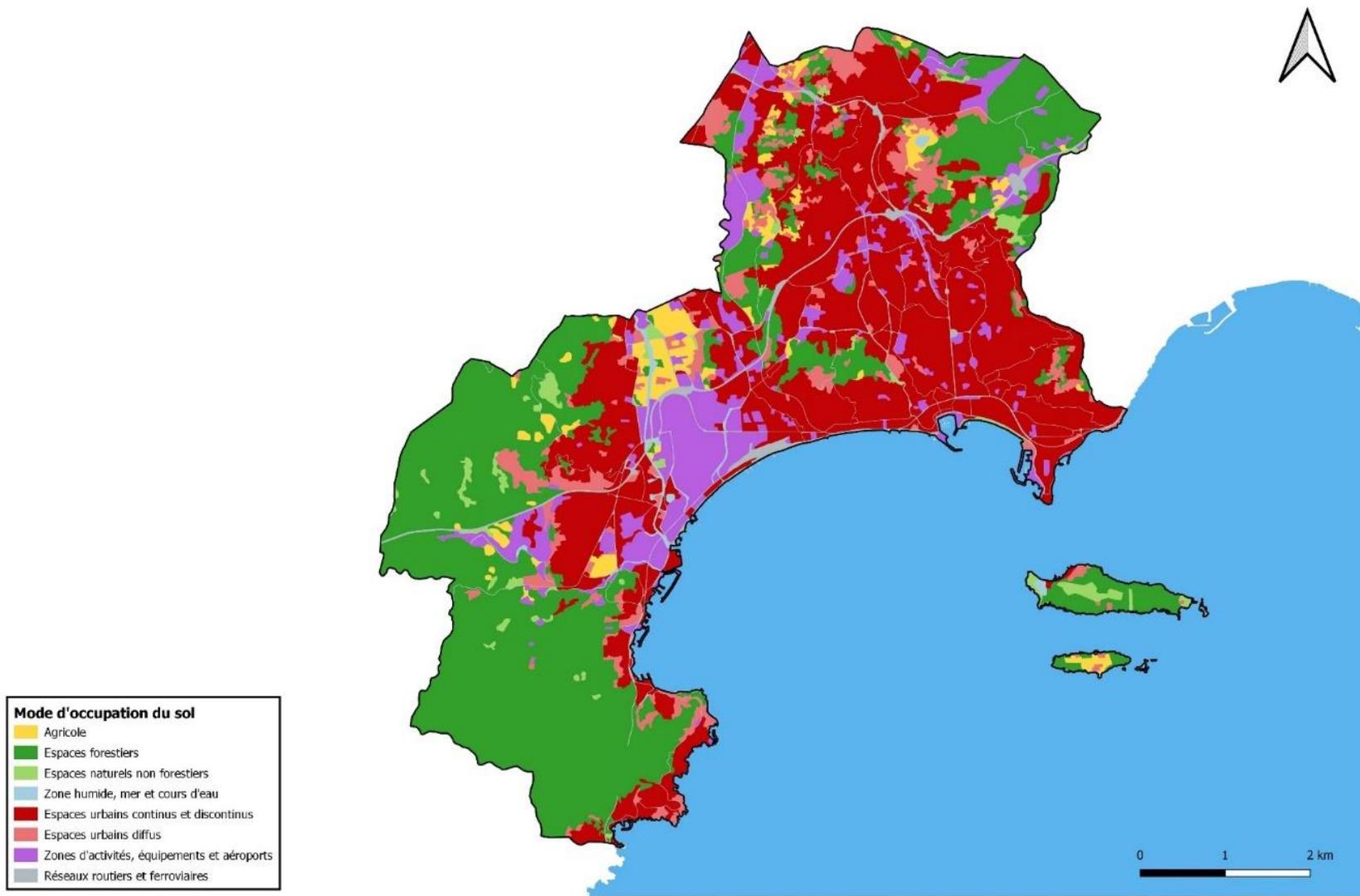
Ce **cadre paysager exceptionnel** entraîne une **fréquentation touristique** très importante et une pression urbaine sur les derniers **espaces agricoles et naturels** du territoire, induisant la **vulnérabilité** des espaces naturels, paysagers et patrimoniaux.

ENJEUX LES PLUS FORTS

- Des espaces artificialisés à mettre au profit de la transition énergétique (mobilisation des toitures, etc.)
- Gérer les projets d'aménagements pour limiter les impacts paysagers
- La protection des espaces naturels emblématiques

Cannes Pays de Lérins

Mode d'occupation du sol

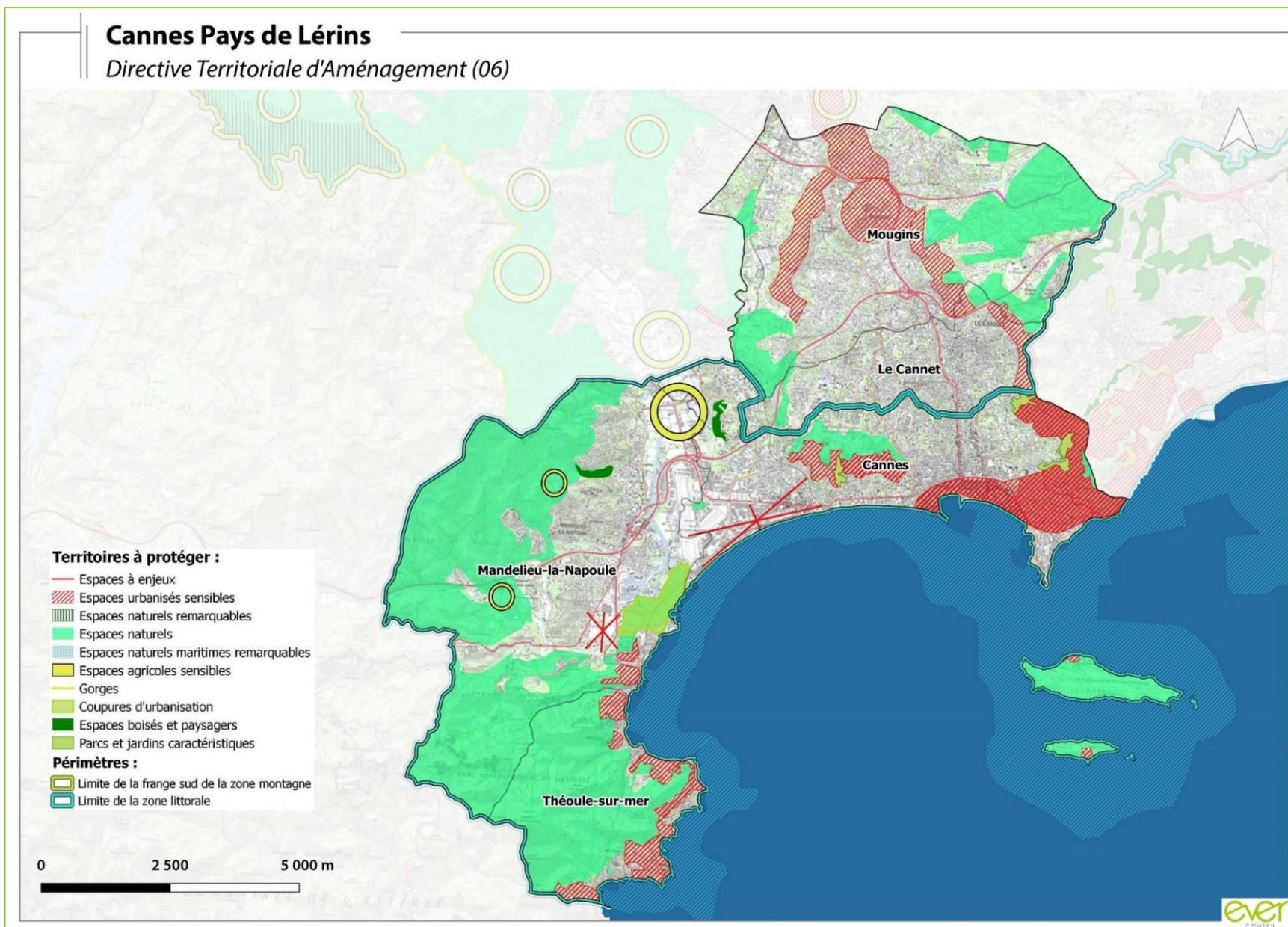


Novembre 2021 / source : IGN, EVEN, CRIGE PACA

even

Cannes Pays de Lérins

Directive Territoriale d'Aménagement (06)



3.2. Biodiversité et milieux naturels

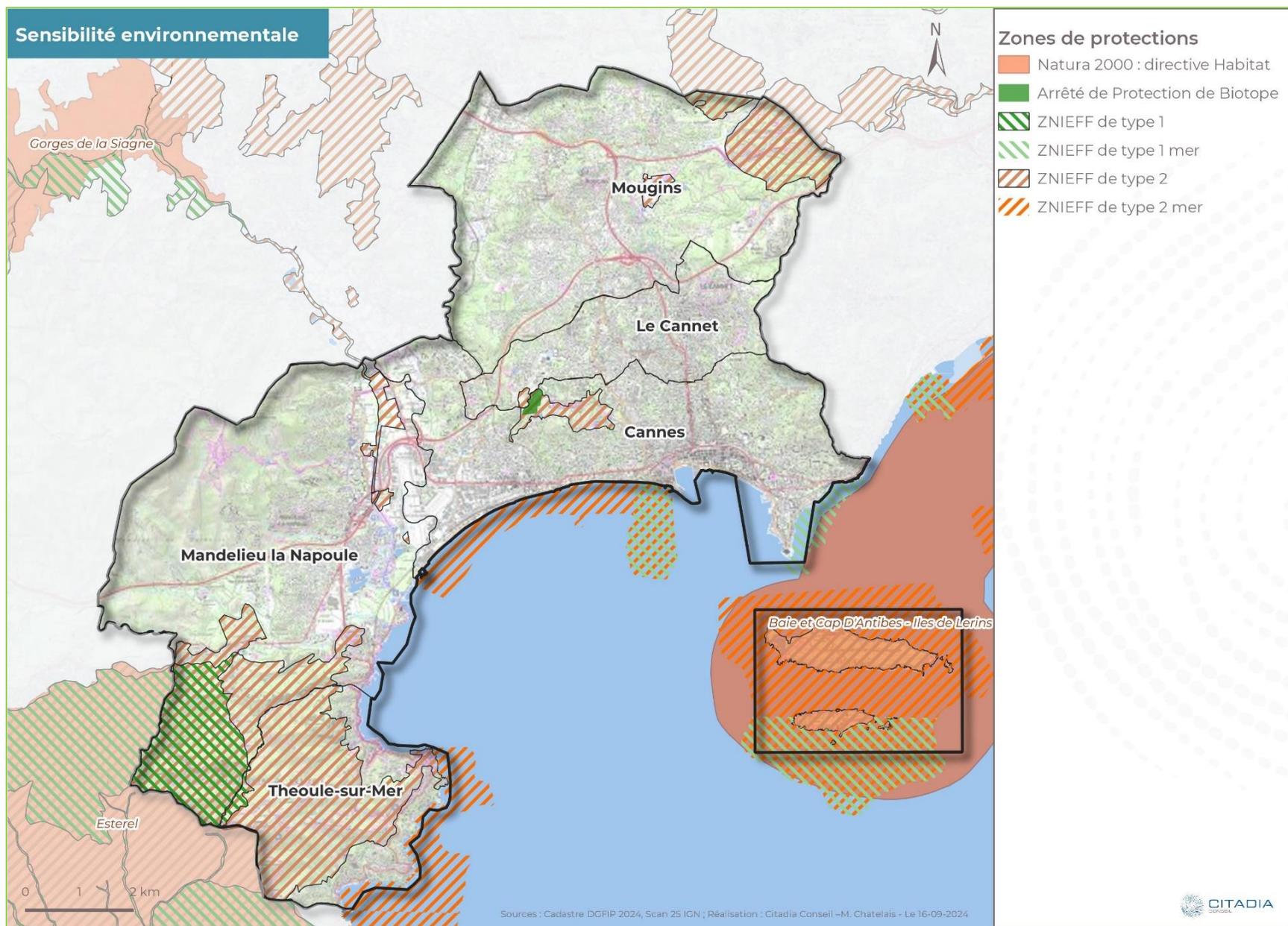
Le territoire de la CACPL, bien que limité en espaces naturels, bénéficie de protections spécifiques à travers des périmètres de conservation, mettant en valeur des **sites exceptionnels** comme les îles de Lérins et le massif de l'Estérel. Le territoire est doté de :

- 11 ZNIEFF
- 1 zone Natura 2000
- 1 APPB
- 3 sites de conservation du Littoral
- 25 zones humides

Ces espaces préservés sont renforcés par l'intégration des **continuités écologiques** dans les documents d'urbanisme. Cependant, cette préservation est compromise par une **forte pression urbaine** liée à l'attractivité du littoral, des stations balnéaires des infrastructures routières et des zones denses, qui fragmentent les habitats et limitent les déplacements de la faune. De plus, la protection de la **nature en milieu urbain** est encore insuffisamment prise en compte, accentuant les défis environnementaux.

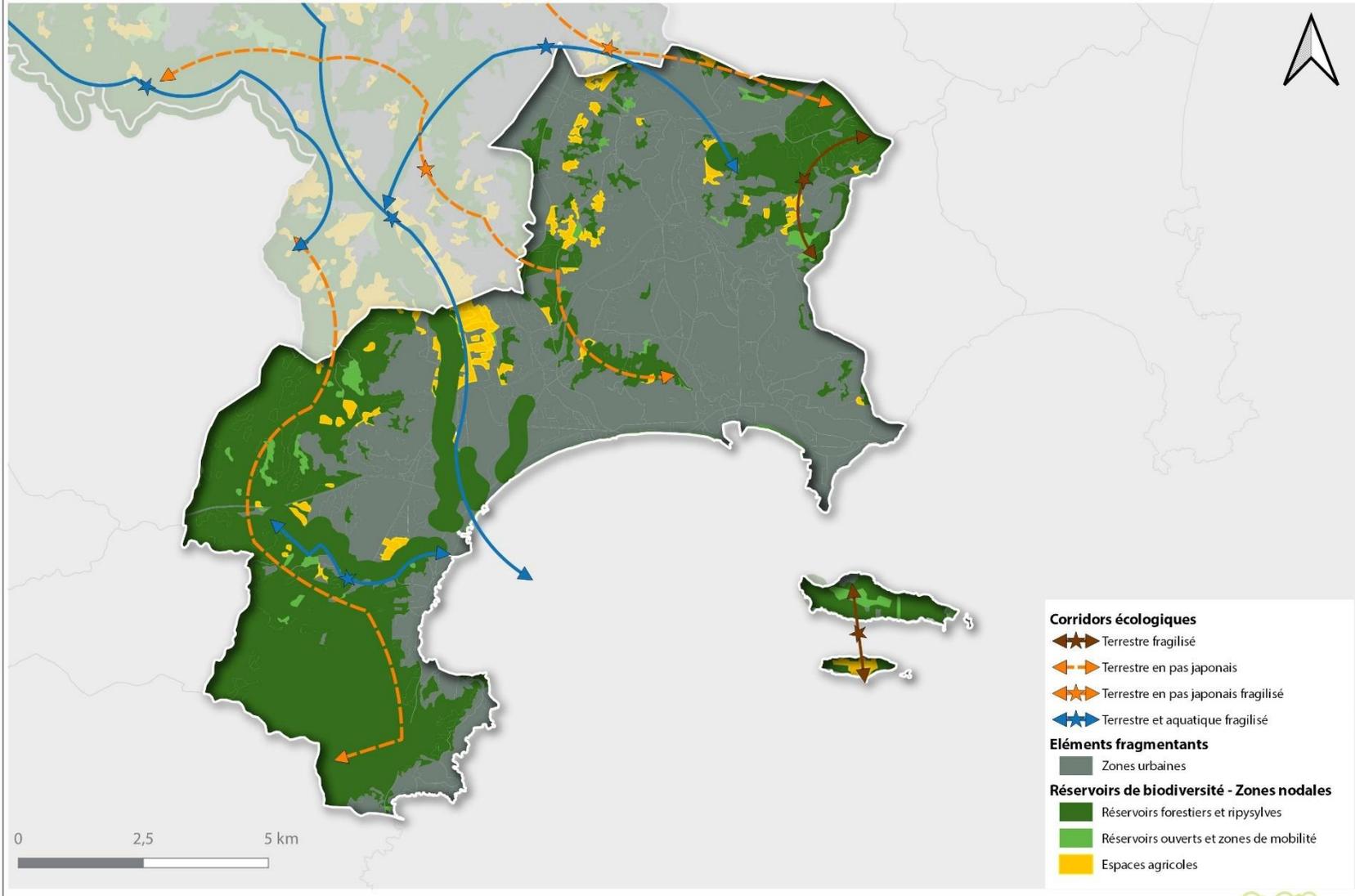
La **protection des espaces naturels** et le maintien du patrimoine agricole afin de conserver les linéaires, écotones et espaces de dispersion des espèces permettrait de contribuer à la conservation d'espèces vulnérables et à la **préservation des corridors** de dispersion. Une **gestion durable** est donc essentielle pour équilibrer développement urbain et protection environnementale.

ENJEUX LE PLUS FORT
<ul style="list-style-type: none">• Accentuer toutes les formes de nature en ville



Cannes Pays de Lérins

Trame verte et bleue



Novembre 2021 / Source : IGN, Occsol, silène flore, Even, Dreal PACA

even
CONSEIL

3.3. Ressources locales (eau, énergie, déchet)

Le territoire de la CACPL bénéficie de plusieurs atouts en matière de gestion des ressources et des services. Il dispose d'une **ressource en eau potable suffisante et de qualité**, malgré une consommation en eau importante par habitant, ainsi que d'un **réseau d'assainissement entretenu et efficace**, capable de répondre aux besoins résidentiels, économiques et touristiques. De plus, la région est dotée d'un système complet pour la collecte et le traitement des déchets, garantissant un service de bonne qualité.

Cependant, le territoire fait face à des faiblesses significatives. La **consommation énergétique** est en constante augmentation, et des conflits peuvent surgir entre l'attachement aux paysages naturels et le développement d'**énergies renouvelables** telles que l'éolien et le photovoltaïque. La **production de déchets** varie fortement au cours de l'année, avec un pic notable durant la période estivale, lié à l'affluence touristique, tandis que le nombre d'unités de valorisation énergétique est insuffisant par rapport aux quantités de déchets à traiter.

La bonne qualité des ressources en eau et la politique du Zéro Artificialisation Net (ZAN) peuvent contribuer à une gestion durable et à un renouvellement urbain. Néanmoins, le changement climatique, la hausse des besoins en rafraîchissement et à **l'attrait croissant du territoire** compliquent la gestion de ces ressources.

ENJEUX LES PLUS FORTS

- Limiter les besoins en eau potable et sécurisation à long terme de la ressource
- Adapter l'utilisation de la ressource en eau au regard des conséquences du changement climatique
- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire
- Augmenter la part d'énergies renouvelables
- Assurer une gestion optimale des déchets et leur valorisation

3.4. Risques et santé publique

Le territoire de la CACPL a une **prise en compte croissante des risques naturels** dans les plans d'urbanisme, ainsi que l'adoption de Plans de Prévention des Risques (PPR) contre les inondations et les feux de forêt dans certaines communes. Cette évolution contribue à une amélioration progressive de la **sécurité de la population** face aux aléas naturels, et une **connaissance des risques** présents sur le territoire est bien établie.

Bien qu'une prise en compte accrue des problématiques d'inondation et d'érosion, notamment dans les communes côtières permet de limiter l'exposition de la population, des menaces subsistent, comme l'intensification des phénomènes d'inondation et de mouvements de terrain, exacerbés par le réchauffement climatique, ainsi qu'un risque accru d'incendie lié à la fréquentation touristique des massifs.

Le territoire est également exposé à des risques liés au transport de matières dangereuses, accentués par la multiplication des réseaux de transport.

Enfin, le territoire fait face à d'importants défis : la **qualité de l'air** et les **nuisances** diverses restent problématiques sur le département puisque des polluants dépassent régulièrement les valeurs réglementaires. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les **émissions de gaz à effet de serre**, principalement dues aux transports routiers et résidentiels, sont élevées et l'utilisation de **solutions individuelles** pour le logement et les déplacements est prédominante, ce qui augmente fortement l'impact environnemental.

ENJEUX LES PLUS FORTS

- Poursuivre la connaissance et la gestion des risques naturels particulièrement liés à l'inondation par submersion marine
- Prendre en compte la sensibilité du territoire au dérèglement climatique

3.5. Synthèse et hiérarchisation des enjeux

THEMATIQUE	ENJEUX	FORCE DE L'ENJEU
Paysage et cadre de vie	Des espaces artificialisés à mettre au profit de la transition énergétique (mobilisation des toitures, etc.)	FORT
	Gérer les projets d'aménagements pour limiter les impacts paysagers	FORT
	Une réflexion des îlots de chaleur et la nature en ville pour le confort urbain à concrétiser (définition de site d'expérimentation dans le cadre du renouvellement urbain ?)	MOYEN
	La protection des espaces naturels emblématiques	FORT
	Renforcer des liens fonctionnels (liaisons pédestres, cyclables) reliant les quelques espaces agricoles et naturels aux alentours (notamment à l'Ouest du territoire)	MOYEN
	Un réseau hydrographique à préserver (qualitativement et quantitativement).	MOYEN
Biodiversité et milieux naturels	Des forêts à haut potentiel écologique mais peu mobilisables pour le bois énergie	MOYEN
	Prise en compte des abords des espaces protégés	MOYEN
	Réduire les impacts de l'activité touristique sur les espaces naturels	MOYEN
	Maintenir le réseau écologique présent sur le territoire	MOYEN
	Accentuer toutes les formes de nature en ville	FORT
	Limiter la fragmentation des espaces naturels et des continuités écologiques.	MOYEN
Ressources locales (énergie, eau, déchets)	Préserver les milieux aquatiques et humides	MOYEN
	Limiter les besoins en eau potable et sécurisation à long terme de la ressource	FORT
	Adapter l'utilisation de la ressource en eau au regard des conséquences du changement climatique	FORT
	Maintenir la qualité de l'eau potable et le rendement du réseau de distribution	MOYEN
	Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	FORT
	Augmenter la part d'énergies renouvelable	FORT
	Assurer une gestion optimale des déchets et leur valorisation	FORT
Risques et santé publique	Poursuivre la connaissance et la gestion des risques naturels particulièrement liés à l'inondation par submersion marine	FORT

THEMATIQUE	ENJEUX	FORCE DE L'ENJEU
	Adapter le territoire aux risques et à leurs évolutions liées au changement climatique	MOYEN
	Protéger les biens et les personnes face aux risques	MOYEN
	Prendre en compte la sensibilité du territoire au dérèglement climatique	FORT

4. Analyse des solutions de substitution et motifs pour lesquels le projet de PCAET a été retenu

Dans le cadre de la stratégie du PCAET, le territoire de la CACPL a élaboré **un scénario de territoire** s'articulant autour de cinq axes stratégiques.

Ce scénario de territoire a été retenu à la suite d'une comparaison avec 3 autres scénarios :

- Un scénario dit « au fil de l'eau » ou « tendanciel » correspondant à l'absence de mise en place d'un PCAET (donc dans la continuité des tendances démographiques, territoriales et de planification actuelles)
- Deux autres scénarios inspirés de l'ADEME, l'Agence de la Transition écologique.

La comparaison entre ces 4 scénarios permet *in fine* de justifier les raisons ayant mené au choix du scénario de territoire, qui se révèle bien plus ambitieux en termes de réduction des émissions de GES et de réduction des consommations énergétiques que les 3 autres.

Ces analyses permettent de faire ressortir plusieurs aspects des scénarios :

- Le scénario tendanciel ne permet de répondre à aucun des objectifs nationaux et régionaux de réduction des consommations énergétiques et émission des GES, et de production d'énergies renouvelables,
- La nécessité pour le territoire de la CACPL de fixer des objectifs ambitieux en termes de sobriété pour s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de transition énergie-climat, sur l'ensemble des secteurs d'activités,
- Le scénario du territoire s'est appuyé sur les trajectoires des 2 scénarios de l'ADEME pour répondre aux objectifs de la Loi Energie-Climat et ceux du SRADDET.

Pour son scénario Climat-Air-Énergie dans le cadre du PCAET, les élus de la CACPL ont choisi une approche à la fois ambitieuse et pragmatique :

- **Ambitieux**, pour répondre aux attentes du SRADDET et de la Loi Énergie-Climat, et assumer pleinement la responsabilité de la transition écologique au niveau territorial.
- **Pragmatique**, car les objectifs doivent être clairs et atteignables à court et moyen termes, et non de simples déclarations d'intention irréalistes.

Ainsi, le scénario de la CACPL est structuré autour d'objectifs à horizon 2030 et 2050, afin de répondre aux enjeux stratégiques nationaux et régionaux et de guider le plan d'actions du PCAET sur la période 2024-20230. Les objectifs retenus pour 2030 sont :

- **Réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 2012,**
- **Diminution de 31% des consommations énergétiques par rapport à 2012,**
- **Passer à 22,3% d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation énergétique totale.**

La stratégie retenue, au regard des enjeux sur le territoire, permet donc de prioriser le programme d'actions dans le but d'engager les moyens les plus conséquents pour les actions où la CACPL dispose de marges de manœuvre importantes.

5. Analyse des incidences du projet de PCAET sur l'environnement

5.1. Incidences de la stratégie et du programme d'actions

Etablie sur la base des enjeux déterminés par l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences est issue d'une analyse des impacts positifs ou négatifs de la stratégie et actions du PCAET sur le territoire et sa population. Le tableau présenté ci-dessous résume les principaux résultats de l'évaluation environnementale stratégique, pour les secteurs et enjeux identifiés comme prioritaires au regard du territoire et de la stratégie de PCAET adoptée. Il n'a pas vocation à être exhaustif dans son intégralité.

Le programme d'actions est composé de 5 axes, qui sont les suivants :

- 1) Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la transition écologique,
- 2) Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique,
- 3) Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable,
- 4) Développer les énergies renouvelables et de récupération locales,
- 5) Favoriser la démarche d'économie circulaire territoriale.

Les incidences sont évaluées ci-après de la façon suivante :

Incidence positive forte / directe	Incidence positive faible à modérée ou indirecte	Incidence neutre	Incidence négative faible à modérée ou indirecte	Incidence négative forte / directe
				

5.1.1. Adaptation au changement climatique : Comment le PCAET participe-t-il à la transition énergétique et écologique du territoire ?

L'essentiel de la stratégie	Actions-phares		
Atténuation du changement climatique			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES, -40%) et des consommations énergétiques (-31%) [d'ici 2030, par rapport à 2012]		<i>Cf. la liste des actions sectorielles détaillées ci-dessous</i>	
Mobilités			
Transport de personnes : -35% d'émissions de GES et -29% de consommations énergétiques		Schéma directeur des installations de recharge des véhicules électriques / Création de zones piétonnes et de	

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Transport de marchandises : -23% d'émissions de GES et -27% de consommations énergétiques [d'ici 2030, par rapport à 2012]		rencontre / Renforcement des modes actifs et transports en commun, etc. La mise en place de certaines actions peut entraîner une imperméabilisation des sols	
Bâtiment			
Résidentiel : -53% d'émissions de GES et -31% de consommations énergétiques Tertiaire : -48% d'émissions de GES et -31% de consommations énergétiques [d'ici 2030, par rapport à 2012]		Massification de la rénovation énergétique du parc privé et public (CACPL, communes, etc.) / Haute Qualité Environnementale exigée dans les projets d'aménagement ou renouvellement, etc. La rénovation thermique des bâtiments peut se faire au détriment du patrimoine bâti ancien.	 
Industrie			
-52% des consommations énergétiques et -50% d'émissions de GES [d'ici 2030, par rapport à 2012]		Des actions avec une incidence indirecte positive probable (formation, déploiement de l'économie circulaire, etc.).	
Energies renouvelables et de récupération (EnR&R)			
Déploiement massif des EnR&R sur le territoire, passant d'une production de 48GWh en 2012 (1,3% de la consommation énergétique finale) à 546GWh en 2030 (22,3% de la consommation énergétique finale)		Développement prioritaire de la filière photovoltaïque et de chaleur renouvelable / Création d'une unité de méthanisation / Cogénération issue des déchets / Renforcement du bois énergie, etc. Impact possible en termes de concurrence foncière, sur le patrimoine bâti, l'imperméabilisation des sols, les milieux naturels et la biodiversité.	 
Séquestration du carbone			
Objectif de maintien des capacités de stockage du carbone actuelle		Préservation du foncier agricole et préservation des milieux naturels. Le développement de la filière bois-énergie peut fragiliser cet objectif.	 

5.1.2. Paysage et patrimoine : dans quelle mesure le PCAET permet-il de préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Limitation des nouvelles constructions et rénovation du bâti (centres anciens notamment) qui pourrait permettre la redynamisation des centres-villes	+	Rénovation thermique du parc privé et public (CACPL, communes, etc.) / Infrastructures douces et piétonnes, etc.	+
Déploiement des modes doux et transports en commun qui pourront avoir pour effet d'améliorer la qualité et cadre de vie avec des infrastructures douces améliorant les paysages urbains		La mise en place de certaines actions peut entraîner une imperméabilisation des sols ou se faire au détriment du patrimoine remarquable.	-

5.1.3. Biodiversité et milieux naturels : Comment le PCAET préserve-t-il et renforce-t-il la présence de la faune et de la flore sur le territoire ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Protection des points chauds pour la biodiversité	+	Protection et valorisation des espaces naturels marins, des espaces de biodiversité / Développer les espaces et services écologiques naturels / Protéger et valoriser les espaces forestiers / Déclinaison du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) à l'échelle de la CACPL, etc.	+
Maintien des espaces agricoles et naturels afin de limiter la fragmentation des milieux naturels		Développement des EnR&R et travaux liés aux infrastructures de transport ou à la rénovation de bâtiments	-

5.1.4 Agriculture : En quoi le PCAET permet-il le renforcement des activités agricoles ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Soutien des filières agricoles et augmentation de la résilience alimentaire du territoire	+	Soutenir le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale	+
Le maintien des filières agricoles contribue à limiter la fragmentation des espaces naturels		Incidence possible sur les consommations énergétiques et en eau (vigilance sur la bonne répartition des usages) et concurrence foncière avec le déploiement d'EnR&R	-

5.1.5. Ressource en eau : Dans quelle mesure le PCAET prend-t-il en compte la ressource en eau et participe-t-il à sa préservation ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Préservation de la ressource sur les plans qualitatif et quantitatifs	+	Déclinaison du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) à l'échelle de la CACPL / Mise en place d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, etc.	+
		Pas d'actions relatives à la performance des réseaux d'eau potable ni à la protection des captages.	-

5.1.6. Déchets : Comment le PCAET permet-il de diminuer la production de déchets ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Soutien envers l'économie circulaire et filières d'éco-matériaux Développement d'EnR&R (cogénération et méthanisation à base de déchets)	+	Création d'un écosystème d'acteurs pour favoriser l'économie circulaire / Favoriser la collecte des biodéchets, le compostage collectif et individuel / Optimisation de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire, etc.	+
		La construction de l'unité de méthanisation ne sera pas neutre d'un point de vue environnemental.	-
		Production de déchets liés aux chantiers et actions supportées par le PCAET.	-

5.1.7. : Risques naturels et technologiques : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de limiter la population aux risques naturels et technologiques et ne pas les aggraver ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Protection des habitants et du territoire face au risque inondation	+	Mise en œuvre du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) / Mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, etc.	+
		Construction d'installations possiblement classées ICPE (chaufferie biomasse, unité de méthanisation).	-
		Certaines actions sont susceptibles de renforcer l'imperméabilisation des sols et donc favoriser le risque inondation.	-

5.1.8. Nuisances et pollutions : Dans quelle mesure le PCAET permet-il de limiter l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ?

L'essentiel de la stratégie		Actions-phares	
Objectifs de réduction des émissions des polluants atmosphériques	+	Les actions mentionnées en 5.1.1 (Mobilité, Bâtiments, EnR&R) permettent de répondre à l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air.	+
La stratégie relative aux mobilités, à la rénovation thermique, au déploiement des EnR&R permet dans l'ensemble de diminuer les consommations d'énergies fossiles et donc les émissions de polluants atmosphériques		Les travaux liés à des actions du PCAET (infrastructure de transport, énergétiques, rénovation thermique) peuvent entraîner des pollutions et nuisances temporaires.	-

5.1.7. Synthèse des principales incidences probables des actions

La grande majorité des actions présentent un impact positif direct ou indirect sur les thématiques traitées par l'état initial de l'environnement. Par exemple, une grande quantité d'actions présentent une incidence positive sur la consommation d'énergie du territoire et/ou la diminution des émissions de gaz à effets de serre. Grâce à cela, la qualité de l'air sur le territoire est améliorée du fait d'une baisse des émissions liées à la consommation d'énergies fossiles (transport, logement, etc.).

Plusieurs actions, néanmoins, ne mentionnent pas de mesures opérationnelles et/ou d'indicateurs de suivis détaillés. Dès lors, ces actions n'ont aucune incidence particulière sur l'environnement. Il s'agit là notamment d'actions dont le but vise seulement à déployer des analyses, coopération interacteurs ou enquêtes, et qui ne permettent pas d'envisager des incidences concrètes (matérielles ou non) sur le territoire.

Les projets liés à de nombreuses actions (EnR&R et transports tout particulièrement), bien que leur modalités et/ou volumes soit relativement spécifiques, ne sont pas rattachés à une localisation spécifique, rendant délicat l'analyse de leur incidence. Ces projets devront faire l'objet d'une vigilance renforcée lors de leur mise en œuvre, en lien avec la concurrence foncière, l'artificialisation des sols, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels. Les travaux pourront engendrer d'éventuelles nuisances temporaires qui seront à prendre en considération. Ces projets sont aussi susceptibles d'impacter la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, il conviendra donc de les intégrer pertinemment dans le tissu et bâti existant.

Quelques projets spécifiques disposent d'une localisation déjà connue. Il s'agit notamment du projet de barrage hydroélectrique à l'écluse de Pégomas et du projet de méthanisation sur la STEP Aquaviva. Pour ces projets, il s'agira d'éviter d'artificialiser ou imperméabiliser de nouveaux espaces et, en cas de travaux, limiter les nuisances induites.

5.2. Incidences sur les zones susceptibles d'être touchées par le projet de PCAET

L'évaluation environnementale stratégique s'est aussi attachée à évaluer l'impact probable du projet de PCAET sur différentes zones du territoire.

En particulier, **le territoire dispose d'un site Natura 2000** (Baie et Cap d'Antibes- Iles de Lérins, FR9301573). D'une superficie totale de 13 598 hectares, le site est majoritairement marin (98%) et seule la commune de Cannes est concernée au sein de la CACPL. Les îles de Lérins, sur la commune de Cannes, constituent une partie de la surface terrestre du site.

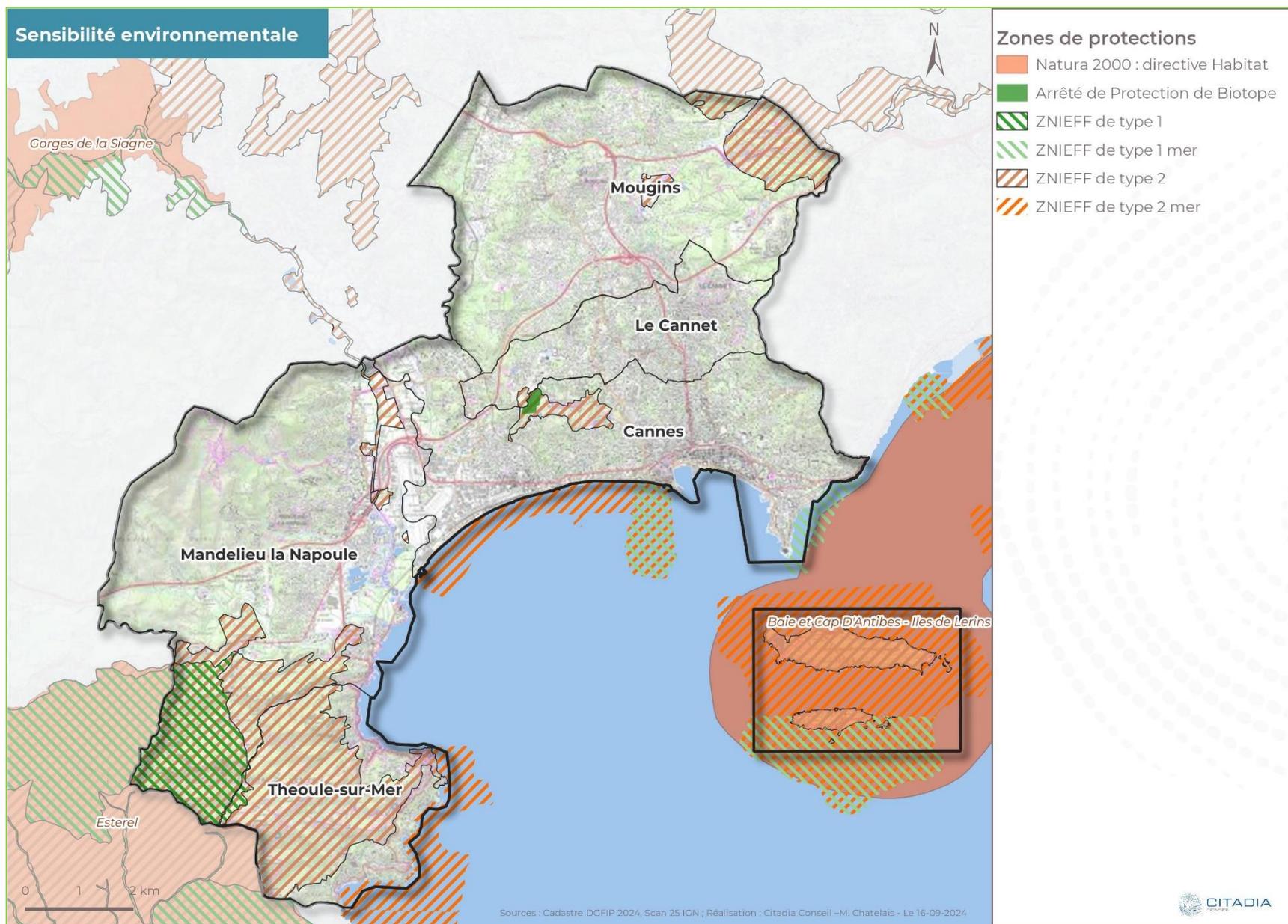
Le territoire est également concerné par deux Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et neuf ZNIEFF de type II. Le territoire est aussi concerné par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB - Vallon et Rocher de Roquebillière, FR3800465).

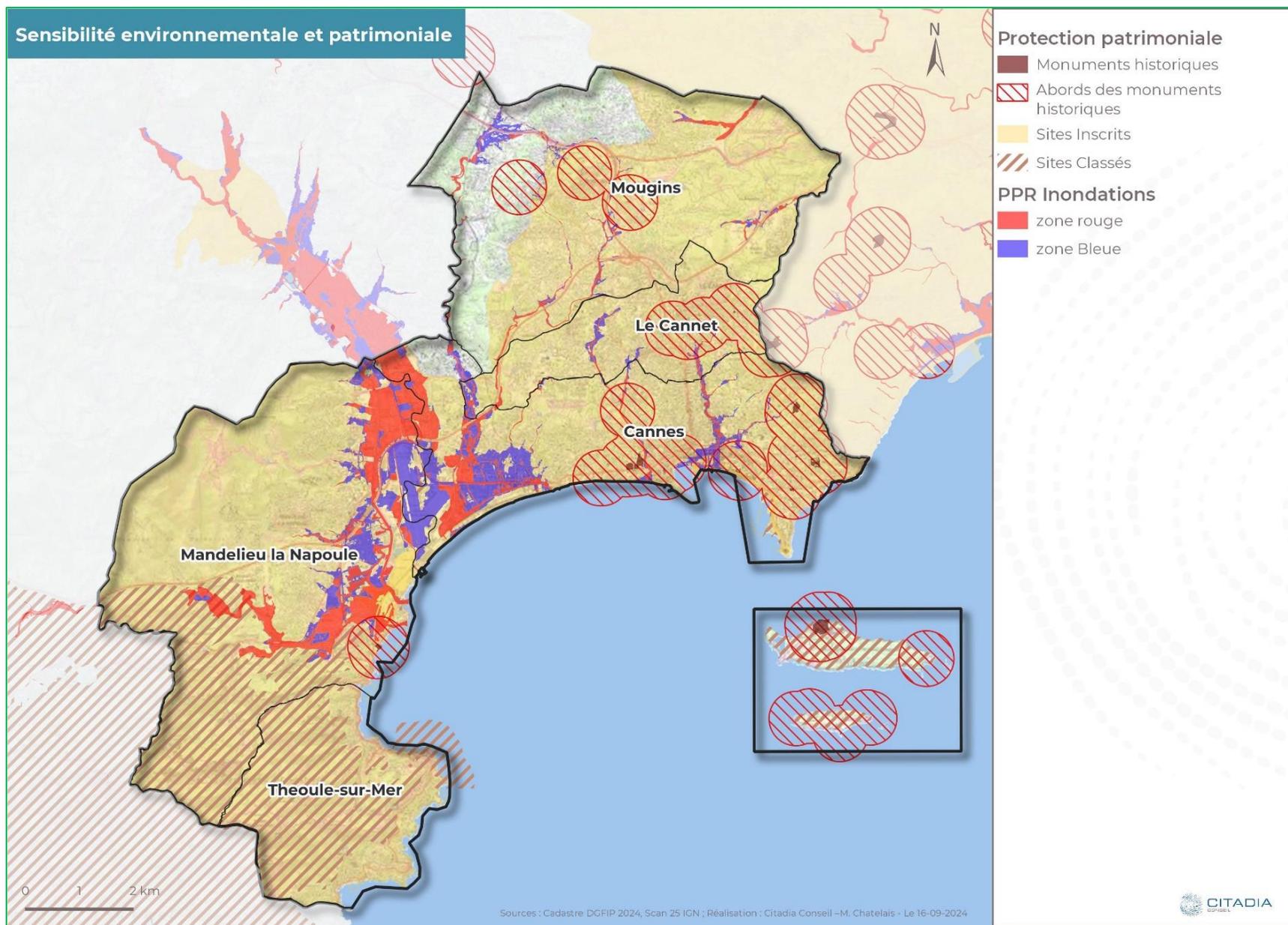
Enfin, **le territoire de la CACPL est composé de plusieurs périmètres aux abords des monuments historiques, en particulier autour des centres urbains** (Cannes, Mougins, Le Cannet) mais aussi sur les îles de Lérins. Un total de 26 Monuments Historiques sont recensés sur le territoire de la CACPL.

L'objectif global de cet exercice est d'identifier comment le projet de PCAET (sa stratégie et son programme d'actions) impact positivement, négativement ou est sans effet sur les zones mentionnées ci-dessus.

Dans leur ensemble, les mesures opérationnelles liées aux actions du PCAET permettent d'aller dans le sens d'une protection des zones mentionnées ci-dessus. Toutefois, la plupart des actions et mesures opérationnelles du PCAET ne sont pas liées à des localisations spécifiques. Aussi les principaux risques d'effets négatifs du PCAET sur le réseau Natura 2000, les ZNIEFF ou encore les Monuments Historiques ne peuvent être analysés dans leur entièreté (par exemple : modification des types d'occupation des sols aux dépens d'habitats d'intérêt communautaire).

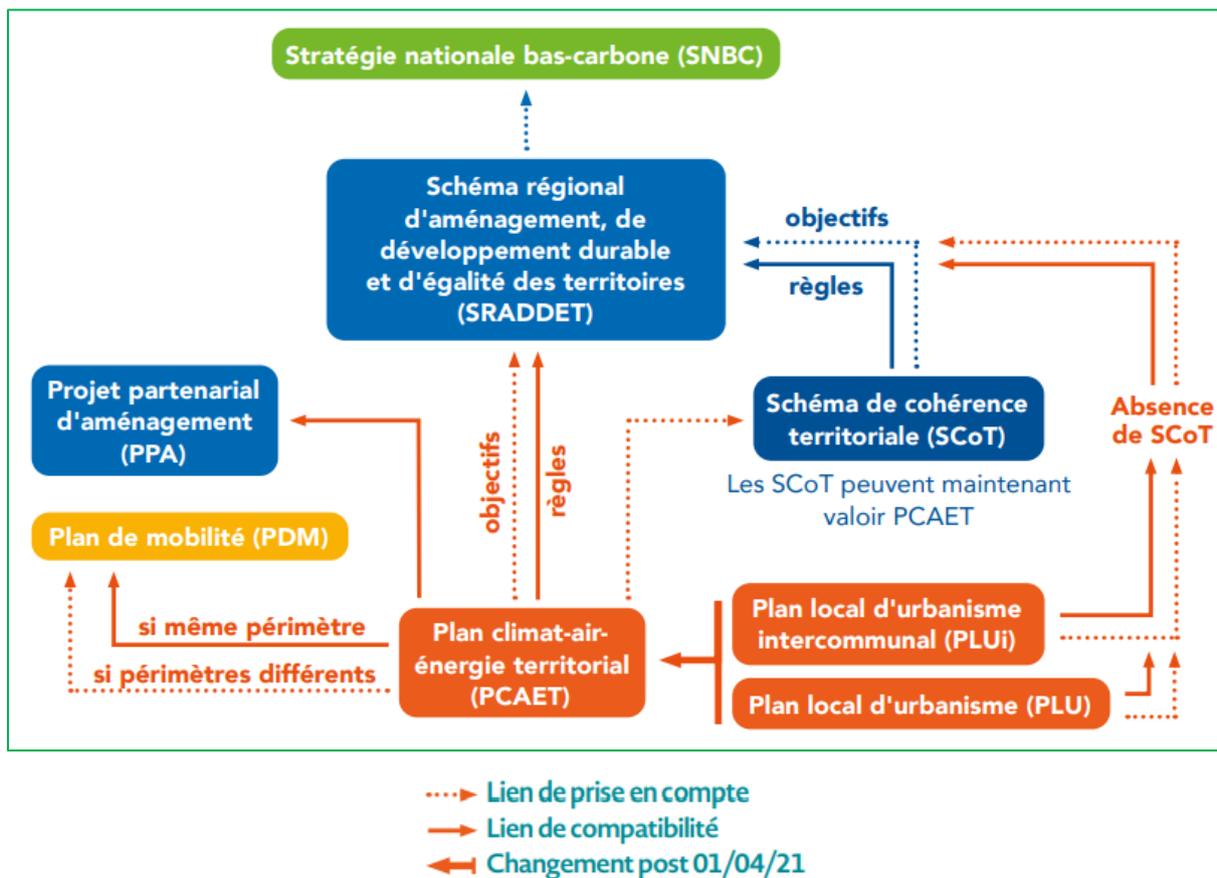
Pour l'ensemble des zones, il semble particulièrement important de rester vigilant sur l'implantation de sites liés aux transports (mobilités douces, déploiement de bornes de recharges électriques, aires de covoiturages, etc.) ou au développement d'énergies renouvelables et de récupération, dont l'implantation des projets pourrait perturber la trame verte et bleue du territoire, imperméabiliser certains espaces jusqu'à présent préservés de l'artificialisation ou venir impacter le patrimoine remarquable. Les projets d'hydroélectricité et de méthanisation portés par le PCAET semblent ici être les plus susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la biodiversité et les écosystèmes. Les projets photovoltaïques devront prioritairement se faire sur toitures et ombrières afin de limiter autant que possible les impacts sur la biodiversité, les milieux naturels et en s'intégrant dans le patrimoine existant.





6. Compatibilité et prise en compte des documents cadres

Le PCAET doit s'articuler avec un certain nombre de plans et programmes à échelles supérieures ou équivalentes, comme indiqué dans le schéma suivant :



Au regard de l'évaluation environnementale stratégique, le PCAET doit être compatible avec les documents cadres suivants :

- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) 2018 -2019 ;
- Les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur approuvé le 15 octobre 2019 ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes approuvé le 5 avril 2022 ;
- Le SCoT Ouest Alpes Maritimes approuvé le 20 mai 2021 ;
- Le Plan de Mobilité (PDM) de la CACPL, approuvé en juillet 2023.

7. Dispositif de suivi

L'objectif d'un dispositif de suivi-évaluation est de fournir des informations fiables et actualisées sur la mise en œuvre des objectifs du plan et sur l'impact de ses actions, afin de faciliter la prise de décisions pertinentes dans le cadre du pilotage du projet.

Un dispositif de suivi et d'évaluation est donc intégré au PCAET.

Sur la base des chiffres-clés qui sont ressortis l'état initial de l'environnement, du rapport stratégique et des indicateurs de suivi inscrits dans le cadre de chaque fiche actions du PCAET, a été créé le tableau d'indicateurs de suivi.

Thématique	Indicateurs de suivi	Source	Etat initial et/ou date	Valeur cible ou objectif	Périodicité
Habitat et tertiaire	Rénovation énergétique des logements	CACPL	/	60 000 logements rénovés et – 200 GWh de consommation énergétique	2030
	Nombre de logements chauffés au fioul ou au gaz	CACPL	5500 (fioul) 32 000 (gaz)	Diminution (valeur absolue)	
	Nombre de ménages en situation de précarité énergétique	ONPE/CACPL	14,8% de la population	Diminution (valeur relative et/ou absolue)	
	Rénovation du parc tertiaire des communes et entreprises	CACPL CCI / CMA	/	200 000m ² rénovés/an et -206 GWh de consommation énergétique	

Thématique	Indicateurs de suivi	Source	Etat initial et/ou date	Valeur cible ou objectif	Périodicité
Equipements publics	Evolution de la consommation énergétique du patrimoine public (en GWh)	CACPL	2012	Diminution de 35%	2030
Mobilités	Kilomètres annuels parcourus par les transports en commun	CACPL	4,5 millions de kilomètres	Augmentation de 350 000km/an	2032 (Horizon PDM)
	Déploiement de stationnement P+R	CACPL	/	1200 places	
	Part modale cyclable	CACPL	1% (2009)	5%	
	Linéaire aménagements cyclables	CACPL PDM	/	50km de nouveaux aménagements	
	Nombre de places de stationnement vélo sécurisées	CACPL	/	200 places de stationnement de véhicules récupérées	
	Part modale des véhicules thermiques	CACPL	55%	47%	
	Déploiement de bornes de recharge électrique WiiiZ	CACPL	/	40 nouvelles bornes	2028
Milieus naturels et biodiversité	Surface et nombres d'espaces naturels sanctuarisés (terre et mer)	CACPL	/	Augmentation (hectare et valeur absolue)	2030
	Superficie et nombre d'espaces verts (pleine terre)	CACPL	/	Augmentation (hectare et valeur absolue)	
	Essences locales plantées	CACPL	/	Augmentation (valeur absolue)	
Gestion de l'eau/assainissement	Consommations d'eau des bâtiments publics	CACPL	/	Réduction (en m ³)	2027

Thématique	Indicateurs de suivi	Source	Etat initial et/ou date	Valeur cible ou objectif	Périodicité
Gestion des déchets	Evolution du tonnage des déchets alimentaires en restauration collective	CACPL Délégataires de service public de restauration collective	/	Diminution (en tonnes)	2028
	Cogénération issue des déchets (GWh)	CACPL	0 GWh (2012)	14 GWh	2030
	Volume de biodéchets valorisés	CACPL	/	40kg/hab/an	2027
	Nombre de points d'apport volontaires pour les biodéchets	CACPL	/	331 bornes	2027
	Nombre de composteurs installés (habitat individuel et collectif)	CACPL	/	4074 individuels 324 collectifs	2027
Qualité de l'air	Evolutions des polluants atmosphériques	PREPA/PPA/AtmoSud	2007	-77% (SO ₂) -70% (NO _x) -61% (PM 2.5)	2030
Climat	Emissions de GES annuelles (kt CO ₂)	CACPL	649 ktCO ₂ (2012)	391 ktCO ₂ -40%	2030
	Consommation énergétique annuelle (GWh)	CACPL	3 550 GWh (2012)	2 449 GWh -31%	2030
EnR&R	Production d'électricité renouvelable totale annuelle (GWh)	CACPL	48 GWh (2012)	546 GWh	2030

Thématique	Indicateurs de suivi	Source	Etat initial et/ou date	Valeur cible ou objectif	Périodicité
	<i>Dont électricité photovoltaïque</i>	CACPL	0 GWh (2012)	89 GWh	2030
	<i>Dont solaire thermique (chauffe-eau solaire)</i>	CACPL	4 500 eq. logements équipés en 2021	13 500 eq. logements équipés	2030
	<i>Dont récupération de chaleur</i>	CACPL	0 GWh (2012)	200 GWh	2030
	<i>Dont réseau de chaleur</i>	CACPL	11 GWh (2012)	129 GWh	2030

